

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

CR réunion syndicats-enquêteurs / direction du 3 novembre 2009

Étaient présents :

Pour la direction : la secrétaire générale, le chef CAEMC, le chef UMS, le responsable de la mission sur les enquêteurs).

Les organisations syndicales : CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC

Des enquêtrices et enquêteurs: les représentant-e-s des régions Aquitaine, Ile-de-France, Midi-Pyrénées ; Basse Normandie, Lorraine.

Passage à la PSOP (Changement du système de paie à partir de janvier 2010)

- ▶ La direction s'était engagée à demander à la Trésorerie Générale un étalement sur 6 mois (au lieu des 3 envisagés janvier, février, mars) : pour l'instant la Trésorerie Générale n'y est pas favorable.
- ▶ **La suppression de la feuille de paie du mois de décembre 2009**
Sur ce sujet la direction a avoué qu'elle n'a pas de solution : en effet, la Trésorerie ne propose rien qui puisse résoudre les problèmes générés : perte définitive sur le calcul des droits sociaux (congs maladies, retraites...) et du chômage. Sans compter tous les dossiers administratifs ou autres où on demande la feuille de paie de décembre.
Elle a proposé une solution palliative : passer tous les enquêteur en "chômage" sur le mois de décembre, car c'est sur ce mode là que fonctionnent d'autres administrations (Agriculture...) qui font des enquêtes.
Nous refusons catégoriquement cette option, en effet :
 - les 45 enquêteurs contractuels (ex-CDI) ne peuvent pas s'inscrire à Pôle Emploi
 - en cas de congé maladie ou accident du travail dans quelle position sera l'enquêteur?
 - Les 1200 enquêteurs n'auront pas le temps de s'inscrire à Pôle Emploi car il n'y a pas de rupture de contrat avant la fin décembre, et de toute manière cela ne semble pas pratiquement réalisable pour tous et toutes (sans compter les convocations de Pôle Emploi que cela génèrerait!).

En conséquence, nous demandons à la direction dans un délais de 10 jours de :

- ▶ **Soit obtenir l'accord de l'édition d'une feuille de salaire pour décembre 2009**
- ▶ **Soit repousser le passage à la PSOP le temps suffisant pour trouver une solution à ce problème.**

En tout état de cause, il va falloir être très vigilants dans les jours qui viennent : si la direction n'arrive pas à trouver une solution positive à ce problème, une mobilisation importante sera nécessaire. Les Réunions Annuelles Enquêteurs arrivent, il faudra aussi en profiter!

Statut, passage aux frais réels

Les cellules juridiques du ministères ont bien été saisies après la réunion du 13 octobre avec le conseiller social de la ministre. La direction va rencontrer le ministère dans la semaine avec la direction de la Fonction publique. Nous demandons à avoir un compte rendu de cette réunion.

Charge de travail

Nous réitérons nos demandes de statistiques sur le salaire des enquêteurs : en effet, les remontées actuelles montrent que beaucoup d'enquêteurs auront une perte conséquente de revenus pour l'année 2009. Or les statistiques sur les fiches adresses ne sont pas en baisse, ni même les statistiques pondérées par le temps d'enquête (ce que nous avons demandé car nous pensions qu'il ne faut pas étudier le seul nombre de FA : voir en annexes).

Suite à la proposition de la direction d'étudier la possibilité que les enquêteurs soient payés par des partenaires de l'Insee, appartenant à la statistique publique, nous répondons vouloir commencer au plus vite à étudier les conditions dans lesquelles cela serait possible.

Comme à quasiment chaque réunion, nous protestons contre les pratiques de certaines régions : embauches d'enquêteurs via Pôle Emploi alors que des enquêteurs du réseau avaient fait état de leur candidature c'est encore le cas ce mois-ci en Lorraine). Nous protestons également contre des "nouvelles règles" soi-disant nationales par exemple sur la nécessité de retirer des grappes emplois à des enquêteurs qui en auraient deux entrantes la même semaine (Aquitaine).

Par ailleurs nous dénonçons à nouveau le maigre suivi des enquêteurs qui perdent tout ou partie de leur travail : nous avons encore appris des embauches en Ile de France où par ailleurs des enquêteurs perdent la totalité de leur travail sans qu'aucune information n'ait été faite aux OS ni aux délégué-e-s enquêteurs.

Nous rappelons donc que nous voulons que l'ancienneté dans le réseau soit l'argument utilisé pour la répartition du travail. Ainsi par exemple lors de la répartition du travail d'un enquêteur partant en retraite ou démissionnaire : les enquêteurs embauchés récemment pour l'enquête emploi ne doivent recevoir des propositions qu'après un refus des enquêteurs plus anciens dans le réseau. Le pôle emploi ne doit être saisi qu'après consultation des enquêteurs du réseau.

Il ne doit pas non plus y avoir de nouvelles règles de répartition du travail, en défaveur des enquêteurs.

La direction rétorque à chaque fois que ses consignes sont claires, et redites aux chefs de Ses et directeurs régionaux. Ajoutons que les problèmes budgétaires de l'Insee ne risquent pas d'arranger cet état de fait : la réunion des chefs de Dem a été annulée car considérée comme non prioritaire.

Congés maladie

Suite à des contacts avec des enquêteurs en longue maladie, nous demandons que les promesses qui leur sont faites de les réembaucher après leur maladie, souvent orales, soient actées par une note écrite. Nous demandons également, notamment pour les enquêtrices prix, à ce que leur contrat soit renouvelé à échéance (en fin d'année).

Par ailleurs, nous avons de nombreuses fois dénoncé la protection sociale minimale des enquêteurs, cette situation minimaliste, les conduisant à continuer de réaliser le travail d'enquêtes même lorsqu'ils sont malades, de peur de ne pas récupérer leurs enquêtes habituelles. Pour les enquêtrices et enquêteurs prix le problème est encore plus épineux puisque les relevés sont réalisés à des dates précises. Dans ce cas, les indemnités de congés maladie conduisent à vivre avec par exemple 450 € par mois, c'est inadmissible. Nous demandons donc que l'Insee mette en place un fonds de secours pour les enquêteurs dans cette situation afin qu'ils ne soient pas doublement pénalisés par leur maladie.

Groupe de travail de la direction sur la qualité du travail d'enquête

Un document de travail avait été communiqué par la direction, au premier semestre 2009. Il n'avait pu être discuté faute de temps lors des réunions avec la direction.

La direction a présenté le contexte (demande européenne d'indicateurs de qualité, et possibilité de répondre lors de contestation de la justesse des résultats d'enquêtes) et surtout les principales conclusions de ce document : la formation à la qualité est nécessaire pour tous les acteurs, les efforts pour la qualité sont plutôt pour les concepteurs, il ne faut pas multiplier les indicateurs (et surtout pas au niveau de l'enquêteur), il faut définir un cœur d'enquête pour lequel la qualité doit être un enjeu fort, les reformulations doivent être permises.

Nous avons fait plusieurs remarques générales:

- ▶ Le travail a été conduit lors de l'année 2007 et n'a pas donné lieu à un travail commun avec les enquêteurs. D'ailleurs, une partie des préconisations est déjà appliquée.
- ▶ Le document de travail doit donc s'appeler "réflexion sur la qualité du travail des enquêteurs" car à peu de choses près le document ne traite ni de l'utilité sociale des enquêtes, ni des méthodologies, de leur robustesse, de leurs biais, du champ des ménages enquêtés...;
- ▶ Le ton général du document est inadmissible : les enquêteurs sont soupçonnés à toutes les pages de mentir sur les indicateurs envisagés. Les gestionnaires, ainsi que les enquêtés ne sont pas mieux traités lorsqu'on parle d'eux.
- ▶ Néanmoins ce sujet répond à de nombreuses demandes des enquêtrices et enquêteurs, déjà listées lors du groupe de travail qui a suivi le mouvement SRCV 2004, d'une réflexion sur la qualité de la collecte. Il liste de nombreuses questions intéressantes : taux de réponse/ taux de proxy, mode de rémunération (qui a une incidence sur l'organisation du travail), difficulté d'enquêtes auprès des personnes plus âgées, reformulations...Il met également bien en évidence le fait qu'on se permet de se poser la question d'un contrôle sur le travail des enquêteurs alors qu'on ne se permettrait pas l'équivalent pour des fonctionnaires.
- ▶ Un des désaccords majeurs est la mesure du temps d'enquête, dont on sait la volonté de la direction de l'utiliser pour "cibler" sur les enquêteurs qu'elle soupçonne de faire un mauvais travail. D'une part nous n'avons pas eu de présentation du fonctionnement du fichier ADT, mais la mesure du temps Capi n'est pas globalement fiable. De plus, pour certaines enquêtes, la rapidité de certains enquêteurs, parfois engendrée par l'enquêté est difficilement conciliable avec un temps minimum absolu.
- ▶ Sur la globalité des décisions nous sommes paradoxalement d'accord.

- ▶ Les 22 recommandations ont été étudiées une par une. Plusieurs ont été supprimées car obsolètes ou incompréhensibles. Nous avons globalement réussi à faire retirer les passages désobligeants, ou ceux qui étaient confus (calcul d'un indicateur global, mais avec sous-entendu qu'il pouvait être calculé au niveau de chaque enquêteur).
- ▶ Nous avons notamment discuté le fait qu'on ne puisse pas conserver un indicateur sur un enquêteur sans que soit consigné sur la même note une analyse (partagée ou non) de la Dem et de l'enquêteur sur la valeur de cet indicateur (contexte géographique et social de la zone, des ménages etc.) qui permet de l'expliquer. En clair, aucun indicateur sur le travail des enquêteurs ne nous permet être légitime à lui seul à juger de la qualité de travail fourni et de son amélioration potentielle.
- ▶ Nous avons également insisté pour que chaque indicateur soit utilisé dans le but d'explorer des améliorations de la qualité du travail, et que les enquêteurs aient un retour dans leur travail (ex: codification des professions, il faut des bilans!). Et non pas pour contrôler, juger, sanctionner un enquêteur.
- ▶ La discussion a également permis de traiter le sujet des IAJ et des lettres de relance : nous avons demandé une adaptation de la lettre de relance pour l'emploi : elle doit être particulière pour les IAJ et les refus du trimestre précédent. L'envoi de ce courrier doit ce faire dès le début de la semaine de référence en recommandé ...
- ▶ La question du contrôle a posteriori a été abordée. La direction souhaite mettre en place, dans le contrôle a posteriori, des questions concernant les réponses aux questionnaires. Elles seront prises dans "le cœur" du questionnaire. Des contrôles par téléphone pourront compléter les questionnaires papier. Nous avons demandé que soit discuté l'exploitation de ces résultats (notamment, quelle est la robustesse statistique si sur 40 FA faites par un enquêteur, 20 contrôlées, 7 répondues, il y en a 2 négatives???)
- ▶ Comme il a été dit, plusieurs de ces recommandations ont déjà été mises en place : en particulier un test est en cours de préparation pour le contrôle a posteriori sur Patrimoine. Le contrôle prendra en compte trois questions chiffrées aux enquêteurs (sur des questions posées dans le questionnaire).
- ▶ Plusieurs recommandations devront être rediscutées, notamment car elles impliquent une présentation de l'utilisation du fichier ADT.

Au final, nous avons redemandé que ce travail sur la qualité ne soit qu'un début, et que les enquêteurs puissent être associés à des travaux plus généraux sur la qualité des enquêtes.

Ce document, vu la teneur des propos, restera un document de travail, accessible mais non largement diffusé.

Ircantec

Nous demandons à ce que la direction de l'Insee entame les démarches pour que les cotisations Ircantec soient mises en place lors de indemnisations chômage, mais ce prélèvement ne donne pas lieu à baisse de salaire : il faut une compensation.

Rappelons qu'environ 400 enquêtrices et enquêteurs sont inscrits à Pôle Emploi, et ce de manière régulière.

D'autre part, il faut que soit étudiées des mesures compensatrices pour les plus de 20 ans passés (au minimum des mesures de récupération équivalentes au Smic en cas de non cotisation de l'employeur).

Retraite après 65 ans

La direction confirme que cette possibilité n'est pas ouverte aux non-titulaires. Au vu du contexte (faiblesse des retraites, mais aussi politique gouvernementale, et aussi inégalité avec les fonctionnaires) il va donc falloir que les enquêteurs concernés entament un recours en Tribunal Administratif pour essayer de faire valoir ce droit.

DOM

La direction a répondu à nos revendications :

Seuls les fonctionnaires touchent les 40% supplémentaires.

Les accords Bino pour les bas salaires (200 € pour les salariés touchant moins de 1,4 Smic) ne sont pas applicables totalement : seulement jusqu'au montant de 100 €. Le directeur régional va se mettre en contact avec la Préfecture afin que ces 100 € soient débloqués.

Semaines blanches pour les relevés de prix

Les semaines blanches pour les prix ont déjà été décidées. Nous réitérons notre demande qu'elles soient proposées lors des réunions syndicats-enquêteurs/ direction.

fin mai 2010

25 juillet-1^{er} août 2010

fin octobre 2010

26 décembre 2010-2 janvier 2011

Test Budget de Famille

L'enquête ne se fera plus sur 3 visites mais 2, et avec un seul carnet. Or si le carnet n'a pas été tenu la 2^{ème} visite ne peut se dérouler : manque à gagner (visiblement c'est parce que l'enquête ne peut être exploitée dans ce cas)...Nous demandons à ce qu'il soit envisagé que des questions puissent être posées pour exploiter la première partie, et donc payer ces questions supplémentaires lors de la deuxième visite (possibilité de récupérer des tickets de caisse ou demander un montant de dépenses).

Patrimoine

Nous demandons que pour la future enquête, soit conservé un barème différencié en trois, comme auparavant. Nous demandons que soit étudié a posteriori le cas des enquêteurs qui auraient eu plus de la moitié d'enquêtes auprès d'indépendants au patrimoine diversifié, afin d'envisager une compensation.

EdT DDC

Nous demandons l'envoi du barème car il semble que le module DDC ne soit vraiment pas rentable face au temps passé.

Bilan EEC

Nous avons redemandé qu'il soit envoyé à tous les enquêteurs.

Aucune date de réunion n'a été formellement fixée mais une réunion en janvier a été annoncée. Elle traitera des prix, au moins pour partie.

Une autre réunion sera programmée rapidement, avant fin novembre concernant le passage à la PSOP.

La prochaine conférence téléphonique des délégué-e-s du réseau aura lieu le 27 novembre 2009

A Paris, le 9 novembre 2009